

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ARRONDISSEMENT
LODEVE

Séance du 04 juillet 2022

**Commune de
PAULHAN**

N° 2022/07/05

Date de la convocation	27/06/2022
	Votes : 24
Présents : 20	Pour : 24
Absents : 03	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. BOUISSON Mylène, SEBASTIAN David, JAM Thierry.

Procurations : - Mr GUERIN Grégory à Mr LAMBERT Marcel
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr VALERO Claude
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mme HEREDIA Fabienne
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Adoption de l'avenant N° 1 à la convention d'habilitation avec Hérault Energies dans le cadre du dispositif des certificats d'énergie

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 janvier 2018 relative à la convention d'habilitation avec Hérault Energies dans le cadre du dispositif des certificats d'énergie.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220704-2022-07-05-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

A ce titre, il indique qu'une convention a été signée avec Hérault Energies.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'Hérault Energies stipulant que pour lutter contre la fraude, le gouvernement a récemment renforcé le contrôle de certaines opérations avant le dépôt du dossier de demandes de certificats d'économie d'énergie.

A ce titre, il convient d'adopter un avenant N° 1 à la convention d'habilitation avec Hérault Energies dans le cadre du dispositif des certificats d'énergie.

Oui l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte l'avenant N° 1 à la convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie entre la commune et Hérault Energies,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :